

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 08 avril à 18 heures,  
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni Salle Mandela – 21 Rue du Stade à Grand-Charmont (25200), sous la présidence de M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 02/04/2024

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 10

Présents : Mmes LAKHDER Nadia – MARKOVIC Biljana

Mrs CHARITE Pierre – CUGNEZ Jean-Pierre –LEBEAU François – MUNNIER Jean-Paul

Excusés : Mme CHENUS-MARTHEY Martine (pouvoir à Jean-Pierre CUGNEZ)

Mme LAZAAL Zahia (pouvoir à François LEBEAU)

M. DÉGERT Roger (pouvoir à Pierre CHARITE)

M. WAECKEL Georges (pouvoir à Nadia LAKHDER)

Absent : M. BOUDJEKADA Ismaël

Secrétaire de séance : Mme Myriam LAYAFI

**Objet : Budget primitif 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de la présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu la délibération n°05/2024 du 11/03/2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant la nécessité de présenter le budget prévisionnel 2024 et de définir les priorités d'action pour l'année à venir ;

Considérant les orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration pour l'année 2024 ;

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

Article 1 : d'approuver le budget primitif de l'exercice 2024, qui s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 305 047,07 €
- Recettes de fonctionnement : 305 047,07 €
- Dépenses d'investissement : 33 291,56 €
- Recettes d'investissement : 33 291,56 €

SOUS-PREFECTURE

17 AVR. 2024

MONTBELIARD

Article 2 : L'approbation des priorités d'action pour l'année 2024

Les priorités d'action pour l'année 2024 sont définies comme suit :

- \* Maintenir et renforcer les actions de solidarité auprès des personnes âgées, des personnes en situation de précarité et des familles en difficulté ;
- \* Développer les actions de prévention et d'accompagnement social auprès des publics fragilisés, en particulier les jeunes et les personnes en situation de handicap ;
- \* Renforcer la participation citoyenne et l'engagement bénévole dans les activités du CCAS, en lien avec les associations locales.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vote : Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Pour : 10          Contre : 0          Abstention : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Le registre dûment signé, Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS  
Jean-Paul MUNNIER



Acte rendu exécutoire après :  
Envoi au Représentant de l'Etat le :  
Publication ou notification du :